

Nous étions intervenus lors de la dernière séance publique du mois de mars, sur la programmation des référents RSA pour le 2^o semestre 2010.

Suite à une réunion organisée à notre demande avec M. de Lavernée et les présidents de CLI, nous avons apporté notre soutien à ce rapport et plus largement à la politique d'insertion menée par le département et ses services.

Toutefois, nous souhaitons à l'occasion de la date anniversaire du RSA, tirer un premier bilan de sa mise en œuvre.

Lors du vote du RSA l'an passé, nous avons approuvé la philosophie générale du projet mais émis un certain nombre de réserves.

Nos réserves portaient sur :

- le risque de développement des emplois précaires
- la faiblesse de l'accompagnement social envisagé au regard des enjeux et des objectifs fixés
- La perte ou la diminution de certains droits connexes, notamment pour les nouveaux bénéficiaires (aide au logement, accès automatique à la CMU, l'aide juridictionnelle, l'accès à un contrat aidé, ...)
- la complexité du dispositif qui entraîne de nombreux non recours de la part des bénéficiaires visés.

Sur ce dernier point, le fort taux de non recours au dispositif est inquiétant, notamment pour les nouveaux ayant droit. Au delà des chiffres, il révèle une trop grande complexité des dispositifs, et des difficultés que je viens d'évoquer

Conçue pour toucher près de 2 millions de foyers, le RSA devait contribuer à remplir l'objectif fixé au début du quinquennat : baisser d'un tiers la pauvreté en 5 ans.

Or, pour rappel, avec le RSA socle, une personne seule, sans activité touche à peine 460 euros par mois. Pour un couple sans activité avec un enfant, c'est moins de 830 euros par mois.

Ce n'est pas tout : les informations affluent, depuis les territoires, quant à la faiblesse de l'accompagnement des bénéficiaires soumis à une obligation de suivi.

A ce déficit d'accompagnement s'ajoutent des difficultés organisationnelles, mais aussi une persistance de dysfonctionnements administratifs.

Les usagers se plaignent ainsi de ne plus rien comprendre à ce que constituaient les aides et les droits connexes au RMI et à l'API

On assiste ainsi à un retour des effets de seuil ceux là même que devaient annihiler la réforme.

Il semble même que les indus aient progressé depuis la mise en œuvre du RSA.

Enfin, je souhaitais finir sur la question des PTI qui se mettent en place très timidement et très discrètement. Il est pourtant essentiel que ces pactes deviennent des lieux permettant de définir le rôle de chacun, de coordonner les actions départementales en relation avec les autres

lieux et acteurs de l'insertion au niveau local. Ceci afin de promouvoir des partenariats facilitant l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et permettant l'amélioration de la situation de l'emploi des plus exclus.

Pour finir, et en guise de premier bilan, en attendant de disposer de plus d'informations de la part du comité d'évaluation du RSA, l'idée d'origine du RSA, qui était de rassembler sous une même appellation deux dispositifs distincts, un minimum social et un coup de pouce à l'emploi, s'avère contreproductive sur le terrain.

Elle visait à changer le regard sur les allocataires de minima sociaux, mais il semble que l'effet soit contraire.

Je vous laisse, Monsieur le Président, méditer sur ces propos, et les partager avec vos collaborateurs, ici au Conseil Général, comme à Paris avec vos collègues du gouvernement, et notamment M. Daubresse.